****

**NOTRE CAMPAGNE POUR LE DENIER DE L’ÉGLISE DÉBUTE !**

Cette campagne s’articule autour de la figure de Sainte Bernadette, bien connue de notre Église universelle, et tout particulièrement dans notre diocèse où son corps repose dans la châsse du sanctuaire portant son nom à Nevers.

Il est important de rappeler, que l’Église ne vit que de dons, elle ne reçoit pas de subvention, ni de l’État, ni du Vatican. Chaque année, l’Église compte sur votre générosité et votre solidarité pour annoncer la Bonne Nouvelle dans tous les territoires. Dans notre diocèse, votre don au Denier de l’Église permet :

– À nos 22 prêtres actifs de faire vivre l’Évangile sur la totalité de notre territoire nivernais et de vous servir au quotidien.
– À nos 16 prêtres aînés de prier pour vous, pour les vocations, pour notre diocèse, notre Église, en vivant dans une structure adaptée à leur âge.
– À nos 2 séminaristes de se former pour porter la Bonne Nouvelle et être les garants de la continuité de la mission.
– À notre équipe de 20 salariés (soit 13 ETP1) et nos équipes de bénévoles d’accompagner nos ministres du culte.

***Pour participer au denier de l’Église :***<https://www.dioceses.fr/fr/associations/denier-nevers>

La mission de l’Église ne peut se poursuivre qu’avec votre aide et votre soutien financier. Donnez-nous les moyens de continuer à vous servir par :

– les célébrations et les sacrements : messe, bénédiction, réconciliation, baptême, mariage, funérailles…
– l’écoute et l’accueil de toutes les personnes qui en ont besoin,
– l’Évangélisation : pour annoncer l’amour du Christ, au travers
des rencontres et du partage en paroisse, en aumônerie, dans
les écoles, les hôpitaux ou encore les prisons.

**MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS !!!**

***Bilan de la collecte du denier en 2022 :***
– vos dons totalisent 595 000 € (contre 568 000 € en 2021 !),
– vous êtes 2497 à y avoir participé,
– vous êtes 110 nouveaux donateurs à avoir « franchi le pas »,
– votre don moyen s’élève généreusement à 238 €.

***Budget des personnes au service du diocèse en 2022 :***
Le traitement des prêtres en activité : 360.000€.
Le salaire des laïcs : 404.000€.
Les prêtres en EPHAD : 112.000€.
Le traitement des séminaristes : 56.000 €.
Les communautés qui délèguent des prêtres dans la Nièvre : 66.000 €.

***Contacts :***
– Économe Diocésain : Sophie Arnoux – 03 86 71 86 66
econome.diocesain@nievre.catholique.fr
– Assistante de l’Économe : Laure Duvernay – 03 86 71 86 32
laure.duvernay@nievre.catholique.fr

***Pour participer au denier de l’Église :***<https://www.dioceses.fr/fr/associations/denier-nevers>